

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS  
-----

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT  
-----

Tél : 03.22.39.40.40  
-----

**OBJET :**

Participation financière  
TENMOD 2023 et 2024 – Pôle  
Métropolitain du Grand  
Amiénois  
-----

Date de convocation :  
5 mars 2024

Date de séance :  
14 mars 2024

Date d'affichage :  
22 mars 2024  
-----

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 41  
-----

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 29/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge - RUE P. ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, LICOUR, LEMAIRE,  
Mrs PINCHON, LEITAO, VIGNON, POISSON, LEULIER, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, CARLE, BOULLET, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M POISSON donne pouvoir à M FRANCOIS

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

Mme LEMAIRE donne pouvoir à M WALIGORA

M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY

M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

Secrétaire de séance : M MOREL

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la compétence Mobilité exercée par la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°17/2018 en date du 14 mars 2018 adoptant les statuts du Pôle métropolitain du Grand Amiénois,

Le Président informe le Conseil communautaire que le Pôle Métropolitain a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt " France Mobilités -Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) " en Octobre 2022.

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a donc pour mission d'élaborer une stratégie de mobilité globale, cinq Plans de Mobilité Simplifiés, ainsi que cinq Schémas Directeurs Cyclables, à destination de cinq EPCI du PMGA concernés :

- Avre Luce Noye
- Nièvre et Somme
- Pays du Coquelicot
- Territoire Nord Picardie
- Val de Somme

Dans ce cadre, le Pôle Métropolitain a mis en œuvre un marché public pour un montant de 231.735 euros TTC, afin de désigner un prestataire pour la mise en œuvre de ce projet, sachant que le PMGA bénéficie d'une subvention de l'ADEME pour un montant de 96.556,25 euros HT.

Le montant restant à charge (135.178,25 euros) fait l'objet d'un appel à participation auprès des cinq EPCI, à parts égales, et réparties sur les exercices 2023 et 2024, selon les modalités financières suivantes :

EPCI	Contribution 2023 « TENMOD »	Contribution 2024 « TENMOD »
CC Avre Luce Noye	10 000,00 €	17 035,75 €
CC Nièvre et Somme	10 000,00 €	17 035,75 €
CC Pays du Coquelicot	10 000,00 €	17 035,75 €
CC Territoire Nord Picardie	10 000,00 €	17 035,75 €
CC Val de Somme	10 000,00 €	17 035,75 €
Total	50 000,00 €	85 178,75 €

Cette participation financière des cinq EPCI a été adoptée à l'unanimité en Comité syndical du PMGA le 05 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Acte la participation de la Communauté de Communes Nièvre Somme en faveur du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois au titre du projet TENMOD pour un montant de 10.000 euros au titre de l'exercice 2023, et de 17.035,75 euros au titre de l'exercice 2024.
- Dit que cette participation sera inscrite au budget principal, au compte 657 358 « subventions de fonctionnement aux autres groupements ».
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Pour le Président, et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Philippe FRANCOIS

  


Le Vice-Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 mars 2024 et de sa publication le 22 mars 2024.

  
